

CONNAISSEZ-VOUS LA TRAME BRUNE ?



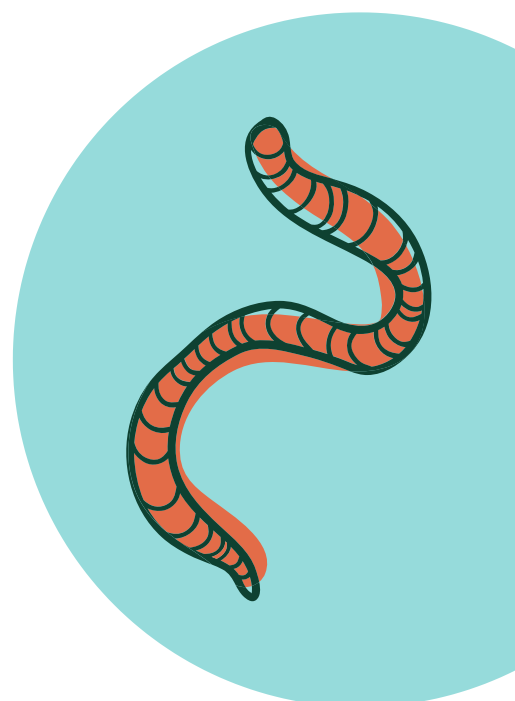
QU'EST CE QUE LA TRAME BRUNE ?

La « Trame Brune », expression inventée sur le modèle de la Trame Verte et Bleue, est un concept qui désigne la continuité de surfaces laissées en pleine terre. L'artificialisation des sols est souvent une conséquence inévitable du développement urbain. Cependant, très souvent il est possible de la réduire et de minimiser l'isolement des portions de sol conservées, en menant une réflexion de création de trame brune notamment.

POURQUOI EN TENIR COMPTE ?

Bien qu'étant un élément fondamental au bon fonctionnement de tout écosystème et non renouvelable à l'échelle humaine, le sol est encore trop souvent négligé. Les rôles du sol sont multiples, variés et complémentaires :

- Biodiversité : Sauvegarder la biodiversité "invisible", il est estimé que plus d'un quart des espèces terrestres seraient présentes dans les sols
- Cycle de l'eau : infiltration de l'eau de pluie, circulation souterraine, disponibilité en eau pour les plantes..
- Absorption et stockage du CO2
- Lutte contre les pollutions



LES ENJEUX DE LA TRAME BRUNE

La trame brune, participe à garantir la pérennité et le bon développement des surfaces éco aménageables implantées en milieux urbains, à travers le lien étroit qu'il entretient avec les strates végétales. En effet, implanter de la végétation en ville doit se faire obligatoirement en présence d'un sol vivant fonctionnel afin de maintenir les échanges entre les différents compartiments biologiques :

- Symbiose entre champignons et arbres
- Effets répulsifs de certains organismes
- Travail du sol par la pédofaune

Maintenir un sol vivant sur les projets urbains, c'est s'assurer d'offrir aux usagers des espaces de biodiversité durables.

EFFINATURE INTÈGRE LA TRAME BRUNE DANS SON RÉFÉRENTIEL

Dans cette volonté d'aller au-delà du « simple verdissement » urbain et de valoriser de manière effective la biodiversité, la Certification EFFINATURE, première certification à intégrer pleinement les enjeux liés à la valorisation de la biodiversité, a érigé le sol en l'un des cinq piliers principaux de cette démarche et du principe de « la ville biodiversifiée ». Maintien de zones en pleine terre et de leur connectivité, sauvegarde de réservoirs de pleine terre commun pour des formations arborées, limitation du compactage, choix des pratiques culturales, utilisation du génie végétal, limitation de l'utilisation du plastique dans les aménagements extérieurs...sont autant de mesures prises en compte dans cette certification pour préserver les sols.

